

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2128)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par

M. Cinieri, Mme Bassire, M. Hetzel, M. Sermier, Mme Tabarot, M. Masson, M. Bony, M. Pauget,
M. Leclerc, M. Bazin, M. Abad, M. Cordier, M. Vatin, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer,
Mme Kuster, M. de Ganay, M. Brun, Mme Ramassamy et M. Viala

ARTICLE 3

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Du Parlement ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les députés et sénateurs étant déjà représentés au Conseil d'Administration de l'ANS, il serait cohérent qu'ils soient également représentés au sein des conférences des financeurs du sport.